



Bourges, le 30 Janvier 2024

N° 24.0067/993/VI/IA/PDT

A Mmes, Ms les Présidents d'association

Note d'organisation du championnat de Tir à l'Arc de la Ligue Centre-Val de Loire de la Fédération des Clubs de la Défense

RÉFÉRENCE : - Règlement du championnat de tir à l'arc de la Ligue Centre-Val de Loire de la FCD
- Règlement technique FCD n°0991/CFD/Activités/Sports du 12 décembre 2023

P.J : Plan d'accès

1) ORGANISATION GÉNÉRALE

La Ligue Centre-Val de Loire de la Fédération des Clubs de la Défense organise le **Samedi 13 avril 2024**, avec le support de l'ASEA Bourges, le **championnat de ligue de Tir à l'Arc à Bourges (18)**.

NOTA : Cette manifestation est ouverte à tout archer, qu'il souhaite ou non se qualifier pour le Championnat national de la FCD.

2) ORGANISATION TECHNIQUE

2.1 Club Support

ASEAB
Rocade Est
Echangeur de Guerry
18021 BOURGES CEDEX

2.2 Lieu de l'épreuve

Terrain de tir à l'arc de l'ASEAB.
Voir plan en annexe.

3) DISPOSITION LOGISTIQUE

3.1 Déroulement :

Date : Samedi 13 avril 2024
13h15 : Ouverture du greffe, vérification des licences
13h45 : - Echauffement sur cible à distance (45 minutes)
- Inspection du matériel
14h30 : - Début des tirs, rythme AB-CD (ou ABC en fonction du nombre de participants, volées de 6 flèches)
Vers 17h30 : Résultats, remise des récompenses et pot de l'amitié
A l'issue : Retour vers les clubs respectifs

3.2 Alimentation – Hébergement :

3.21 Alimentation : NÉANT.

3.22 Hébergement : NÉANT.

4) RÈGLEMENT ET ORGANISATION

- Chaque compétiteur devra être titulaire de la licence FCD établie pour la saison 2023/2024 au titre du club qu'il représente, mentionnant la pratique du tir à l'arc en compétition ; à défaut d'indication sur la licence en cours, le compétiteur devra présenter l'attestation d'absence de réponse positive au questionnaire de santé.
- Tous les compétiteurs devront être en mesure de justifier leur identité (CNI ou passeport).

4.1 Qualifications au championnat national FCD

- La participation au championnat de ligue est obligatoire pour tous les archers qui veulent participer au championnat national de la FCD,
- Des planchers de qualification sont mis en place,
- Seuls les archers participant au championnat de ligue (donc ayant tiré 72 flèches - sauf contrainte physique et/ou matérielle signalée et inscrite dans le rapport d'arbitrage) et réalisant les scores qualificatifs, pourront participer au championnat national de la F.C.D.
- Afin d'intégrer des archers (toutes catégories d'âge) en situation de handicap (handisport et sport adapté), un pas de tir adapté aux capacités de ces archers sera prévu. Aucun score minimal n'est demandé.

A l'issue des championnats de ligue, le CTSN établira le classement national des archers et les quatre meilleurs scores de chaque catégorie, avec éventuellement une place pour une féminine dans chaque catégorie, seront sélectionnés pour participer au national.

- Le championnat national de la F.C.D sera organisé par la Ligue Nouvelle Aquitaine les 21 et 22 juin 2024 à Châtelleraut (86).

Nota : les archers ayant réalisés les planchers de qualification lors du dernier championnat national de la FCD devront les réaliser à nouveau, comme indiqué au paragraphe 2.4 du règlement FCD.

4.2 Planchers de qualification

		FEMMES	HOMMES
Arcs Classiques	U13	500	530
	U15	470	515
	U18	480	530
	U21	500	550
	Seniors 1	540	575
	Seniors 2	510	555
	Seniors 3	480	535
Arcs à poulies	Jeunes	580	625
	Seniors 1	610	660
	Seniors 2	600	650
	Seniors 3	590	640
Arcs nus	U18	450	470
	Scratch (U21 à S3)	480	500

4.3 Distances de tirs et blasons

- Les arcs à poulies ne sont pas autorisés en arc nu (passage anneau de 122).
- Les arcs nus tirent sur blasons de 80 cm à 30 m.
- Les catégories U13 (classiques) tirent à 20 m sur blasons de 80 cm, et les U15 (classiques) sur des blasons de 80 cm à 30 m, les U18 (classiques) tirent à 50 m sur blasons de 122 cm.
- Les archers en situation de handicap tirent à 20 m sur blasons de 80 cm.

5) RÉCOMPENSES

5.1 Récompenses individuelles

Des récompenses seront attribuées aux trois premiers par catégorie d'arme (arc classique, arc à poulies et arc nu), d'âges et de sexe, ainsi que les trois premiers archers en situation de handicap.

5.2 Récompenses par équipes

Des récompenses attribuées aux trois premières équipes par catégorie d'arme (arc classique, arc à poulies et arc nu).

6) ARBITRAGE

- 1) Le jury d'appel est constitué :
 - du représentant de la ligue,
 - de deux personnes non compétitrices.
- 2) L'arbitrage sera effectué par 1 arbitre FFTA.

7) DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

**Démarches d'inscription à effectuer sur SYGEMA
avant minuit le jeudi 21 mars 2024.**

Droits d'engagement

Le droit d'engagement, dont le montant est fixé à 10 € par participant, sera prélevé directement sur le compte des clubs inscrits.

8) DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

TRANSPORT

Afin d'éviter tout désagrément en cas d'incident ou d'accident, inscrivez les renseignements utiles de votre déplacement (véhicule, chauffeur, passagers, destination, horaires ...) sur SYGEASSUR.

ACCÈS

Chaque participant (et accompagnateur) devra être muni d'une pièce d'identité pour pouvoir accéder au site de la compétition.

José Delfolie,
Président de la commission sportive de la LCVL FCD.



Destinataires :

- Associations LCVL via SYGEMA

Copie à :

- Dossier



Association Sportive Et Artistique de Bourges

Section Tir A l'Arc



Accès zone ASEAB Championnat de Ligue CVL

VENANT de la rocade Est : sortie porte de Moulins, direction centre-ville, première rue à droite 50 m après les feux, vers les châteaux d'eau,

VENANT du centre-ville : direction Moulins : dernière rue à gauche vers les châteaux d'eau 50 m avant les feux,

